Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260706-3322640_STTRIM-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

SEANCE du 6 juillet 2026 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mme VALO Annie, Maire

Date de convocation : 30 juin 2026

Présents : VALO Annie, ROBIN Stéphane, LE MASSON Mélinda, BLANCHARD Fabienne, BREXEL Charlène, LENOIR Pierrick, ROCABOIS Tanguy, RONDEL Stéphane, SOULABAIL Alexandre VERON Maëva
Absents excusés : BLANCHARD Denis, CHEREUL Emeline, LE FEUVRE Bernard, LE GROS Alexis, POROTTO Mélanie

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme VERON Maëva a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

332.26.40

Objet : 7-10 – Eglise – mise aux normes de l'installation électrique

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de mise aux normes de l'installation électrique de l'église et l'accord de subvention au titre de la DETR 2026.

Des devis ont été sollicités à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide de retenir la proposition de M. TREHIN Olivier, électricien pour 13 434 € HT
- Décide que ces travaux seront inscrits au programme 21318-225 ;
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an
Certifié conforme, le 21 juillet 2026

Le Maire,
Annie VALO

La Secrétaire de séance,
Maëva VERON



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.